

Page : 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022 Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

- Numéro d'article : 1003632825000

- **No EINECS:**Polvmer

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation

Application industrielle Produit de vaisselle

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

HOBART GmbH Robert-Bosch-Str. 17 77656 Offenburg Tel: +49 (0) 781/600 - 0

Telefax: +49 (0) 781 / 600 - 2319

E-Mail info@hobart.de

- Service chargé des renseignements : info@hobart.de
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Giftnotruf (Poison Center) Berlin: +49 (0) 30 30686700

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- No CAS Désignation

Éther polyalkylèneglycol d'alcool gras

- Code(s) d'identification
- Numéro CE: Polymer

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 2)

Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022 Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 1)

- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

In case of skin contact wash with plenty of water

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac en ajoutant de la diméticone (agent anti-mousse).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone

Jet d'eau

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- Autres indications Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter tout contact avec les yeux
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.

- Préventions des incendies et des explosions:

Faites attention aux règles générales de prévention interne des incendies.

(suite page 3)

Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022 Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 2)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage: Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- Classe de stockage: 10 (VCI Konzept, 2007)
- -7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire: Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains :

Gants de protection ou crème de protection de la peau

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage Safety glasses recommended during refilling.
- Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

Couleur: light yellow, clear
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

- Point de fusion : -12 °C

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition >270 °C - Inflammabilité Non applicable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- inférieure : Non déterminé.
- supérieure : Non déterminé.
- Point d'éclair : >100 °C
- Température de décomposition : Non déterminé.
- pH 6 (10%)

(suite page 4)

Page : 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022 Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 3)

- pH :	
- Visco	sité

Viscosité cinématique
 dynamique à 20 °C:
 Non déterminé.
 45 mPas (DIN 53018)

- Solubilité

- l'eau : dispersable
 - Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 - Pression de vapeur : Non déterminé.

- Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,93 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

- 9.2 Autres informations

- Aspect:

- Forme : liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

- **Température d'auto-inflammation** Non déterminé.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles néant - Gaz inflammables néant néant - Aérosols - Gaz comburants néant - Gaz sous pression néant - Liquides inflammables néant - Matières solides inflammables néant - Substances et mélanges autoréactifs néant - Liquides pyrophoriques néant - Matières solides pyrophoriques néant - Matières et mélanges auto-échauffants néant - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant - Liquides comburants néant - Matières solides comburantes néant néant

- Peroxydes organiques- Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant - Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 5)

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022 Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 4)

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- -11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Rat)

- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

BSB - Abnahme	>60 % (OECD 301 B)
Biolog. Abbaubarkeit	89 % /28 d (OECD 301 F)
CSB	2.333 mg O2/g
BSB5	862 mg O2/g

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: n'est pas applicable
- vPvB: n'est pas applicable
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 6)

Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022 Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 5)

- 12.7 Autres effets néfastes

- Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :

EC 50 >1 mg/l (station d'épuration)

- Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Après utilisation, remettre le produit au système de recyclage ou, dans la mesure du possible, le réutiliser autrement. Sinon, le remettre à un centre d'élimination autorisé.

Code déchet

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales
- Recommandation :

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement en concertation avec les administrations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Robingol 14. Informations relatives at transport		
- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification - ADR/RID, IMDG, IATA	néant	
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ON - ADR/RID, IMDG, IATA	IU néant	
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
- ADR/RID, IMDG, IATA - Classe	néant	
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR/RID, IMDG, IATA	néant	
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.	
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.		
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus	
- "Règlement type" de l'ONU:	néant	

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.11.2022 Révision: 25.11.2022

Numéro de version 103.01 (remplace la version 103.00)

Désignation commerciale : HOBART HLP 7010

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers la substance n'est pas comprise
- Prescriptions nationales :
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 la substance n'est pas comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.
- Date de la version précédente: 15.08.2022
- Numéro de la version précédente: 103.00
- Acronymes et abréviations:

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

ISO: International Organisation for Standardisation

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

F-